

UCAPE – APPEL DE COTISATION 2023

Adhérer à l'UCAPE permet de faire état officiellement de sa qualité de membre.

Rappel : les cotisations pour l'UCAPE sont à régler **en année civile**.

ADHESION

RENOUVELLEMENT

Tarif des cotisations

Si votre établissement compte un nombre d'élèves :

Inférieur à 500 élèves, le tarif est de 40 €

Supérieur à 500 élèves, le tarif est de 80 €

Frais de chancellerie : ils sont à payer uniquement par virement bancaire lorsque vous faites une demande de DEC (les frais de chancellerie doivent être versés au moment de la demande de DEC)

15 € par diplôme en primaire

25 € par diplôme en secondaire

Merci de veiller à toujours libeller votre virement de la manière suivante :

Nom Etablissement – ville – montant virement – raison du virement (adhésion, renouvellement ou DEC*

- DEC, préciser la nature du diplôme (primaire, secondaire, etc.) et la quantité

Exemple :

collège Ste Ursule/lyon/275/DEC/secondaire/11 ou collège Ste Ursule/LYON/80/renouvellement

Nom, qualité et signature du responsable

Cachet de l'établissement